

F S A S D

Secrétariat général
Communication
Avenue Cardinal-Mermillod 36
Case postale 1731
1227 Carouge

www.fsasd.ch

Date : Juillet 2010
Concerne : Plan d'action canicule
Contact : service communication - tél. 022 420 20 90 - fax 022 420 20 91

Aux représentants des médias

Genève, juillet 2010

Aide mémoire / fact sheet Plan d'action canicule de la FSASD

• Phase de veille

Pendant la période de veille, la fondation **identifie les patients à risque** et **diffuse des messages de prévention** auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes par le biais du personnel de terrain.

Ainsi chaque collaborateur de terrain, lors de sa prestation au client, informe ce dernier des risques liés aux grandes chaleurs. Il identifie la possibilité d'adaptation de l'appartement par rapport aux critères du maintien d'une pièce fraîche. Il notifie, dans le dossier client, que l'information a été donnée et transmet ses observations par rapport à l'évaluation du domicile.

Les collaborateurs du service repas et diététique, lors de chaque livraison, remettent en mains propres aux clients la documentation relative aux mesures de prévention et leur rappellent les risques de déshydratation lors de fortes chaleurs.

Tous les clients de la fondation reçoivent une information canicule (courrier de prévention et affichette de l'OFSP « Que faire en cas de canicule? ») avec leurs factures du mois de juin.

Les locataires des immeubles avec encadrement reçoivent ce même mailing (courrier + affichette OFSP) dans leurs boîtes aux lettres.

Une information spécifique dès le mois de juin et jusqu'à fin septembre est également faite dans le cadre des **consultations parents - enfants** qui se tiennent chaque semaine dans les Centres et les antennes de maintien à domicile.

avec le soutien de



FSASD - direction générale
avenue Cardinal-Mermillod 36
case postale 1731
1227 Carouge

- **Niveau d'alerte 1 = jaune**

Un **rappel** est fait aux clients suivis de bien s'hydrater par chaque collaborateur.

Lors de la visite, les **principes de protection contre la chaleur sont rappelés et mis en place si le client est identifié comme étant « à risque »** :

boire au minimum 10 verres de boisson sans alcool par jour et/ou des bouillons, soupes ou jus de légumes, porter des vêtements légers, garder une pièce fraîche en la protégeant du soleil -baisser les stores ou fermer les volets durant la journée-, profiter du soir pour faire circuler l'air dans son domicile, éviter les sorties entre 12h et 16h.

Lors de chaque visite, une **évaluation des premiers signes de déshydratation** est faite.

Les **gérants sociaux** des immeubles avec encadrement informent les locataires de l'importance de s'hydrater ainsi que sur les principes de protection contre la chaleur.

Les **livreurs de repas** distribuent en mains propres une bouteille d'eau et transmettent le message sur les précautions à prendre.

- **Niveau d'alerte 2 = orange**

Chaque collaborateur informe le client suivi sur l'hydratation et sur les principes de protection. Les **clients de la liste « à risque » sont contactés par téléphone** pour les informer du niveau d'alerte et des principes à respecter. En cas de doute sur l'état de santé d'un client, une visite peut-être programmée pour une évaluation de la situation.

Lors de chaque visite, une évaluation des premiers signes de déshydratation est faite.

Des **visites supplémentaires** peuvent être planifiées pour les clients qui présentent des signes de déshydratation.

Les gérants sociaux informent les résidents sur l'importance de l'hydratation et mettent en évidence dans les parties communes de l'immeuble (accueil, salles à manger, etc.) les recettes disponibles notamment le Gérostar. Ils visitent les clients de la liste « à risque » pour s'assurer de leur état de santé, les stimuler à une bonne hydratation et veiller à ce que les principes de protection contre la chaleur soient mis en place.

Les livreurs de repas, lors de leurs interventions, rappellent aux clients le niveau d'alerte et les principes de prévention à respecter.

- **Niveau d'alerte 3 = rouge**

Chaque collaborateur informe le client suivi sur l'hydratation et le stimule à boire. Il évalue son état de santé (signes de déshydratation). En cas de signes avérés de coup de chaleur, la procédure sur les mesures en cas d'urgence à domicile est appliquée. Les principes de protection contre la chaleur sont rappelés et mis en place.

La famille ou l'entourage proche est systématiquement informé(e) et sollicité(e). Un point est fait à chaque retour de collaborateur au Centre d'action sociale et de santé, permettant d'assurer un suivi des clients, de leur état de santé ainsi que des prestations fournies.

Les clients de la liste « à risque » sont vus au minimum **1 fois par jour** par les collaborateurs, même si aucune prestation n'est programmée. **Les recettes, notamment le Gérostar, sont expliquées et préparées si la personne ne peut les faire elle-même.**

Les **gérants sociaux** informent les locataires sur l'importance de s'hydrater et **mettent en évidence les recettes disponibles**, notamment le Gérostar. Ils **visitent les clients de la liste « à risque » 1 fois par jour** pour s'assurer de leur état de santé, les stimuler à s'hydrater et pour veiller à ce que les principes de protection contre la chaleur soient mis en place. Une réunion de service est organisée par les gérants sociaux pour que les permanents nocturnes soient informés des locataires à haut

risque et des actions à mener pendant la nuit.

Les livreurs de repas, lors de leurs interventions, rappellent aux clients le niveau d'alerte et les principes de prévention à respecter. **Ils font consommer un verre d'eau au client, en leur présence.** Si le client présente des signes de déshydratation, ils le signalent à la Ligne d'accueil des demandes (centrale d'appel de la FSASD où sont enregistrées les demandes d'intervention) qui relaiera la demande auprès de l'équipe concernée.

Liens utiles :

www.fsasd.ch

www.canicule.ch

<http://ge.ch/dares/promotion-sante-et-prevention/canicule-1036.html>

www.meteosuisse.ch